



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18h35, par M. Patrick FISCHLER, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY, Claude-André MEYER et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 05-2016 R : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong ;
-> rapport de la commission des finances du 4 octobre 2016 ;
- D 06-2016 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2017 ;
-> rapport de la commission des finances du 4 octobre 2016 ;
- D 07-2016 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 ;
- D 08-2016 P : crédit d'engagement complémentaire de Fr. 423'790.41 pour la rénovation et la transformation du bâtiment de l'ancienne école de Sézegnin, ainsi que pour l'acquisition de la parcelle n° 3148 ;
- D 09-2016 P : crédit d'engagement de Fr. 59'600.- destiné au versement de la contribution annuelle 2017 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;
- D 10-2016 P : proposition relative à la constitution de la « Fondation de la commune d'Avusy pour le logement » ;
5. Propositions de motions et de résolutions ;
 6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour l'année 2017 ;
 7. Communications des commissions ;
 8. Fixation des dates des prochaines commissions ;
 9. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- D 05-2016 R : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong – approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.
- D 06-2016 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2017 – approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.
- D 07-2016 P : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 – approuvée à l'unanimité.
- D 08-2016 P : crédit d'engagement complémentaire de Fr. 423'790.41 pour la rénovation et la transformation du bâtiment de l'ancienne école de Sézegnin, ainsi que pour l'acquisition de la parcelle n° 3148 – approuvée par 11 voix pour et 1 contre.
- D 09-2016 P : crédit d'engagement de Fr. 59'600.- destiné au versement de la contribution annuelle 2017 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) – approuvée par 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention.
- D 10-2016 P : proposition relative à la constitution de la «Fondation de la commune d'Avusy pour le logement» - approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016

Les conseillers n'ont pas de remarques à apporter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1 M. FISCHLER a reçu des interpellations de communiens concernant le nouveau plan des TPG qui sera en vigueur le 11 décembre prochain, notamment sur le fait que les habitants de Sézegnin ne pourront plus, par exemple, aller chez CASA d'une traite en bus. Ils devront en prendre deux !

Les changements n'ont pas que du bon.

Il faudra également voir l'impact du terminus placé à l'école.

2.2 Info sur la SCSA Forestal

M. FISCHLER informe qu'il a envoyé un courriel à toutes les communes genevoises avec un film fait à l'aide d'un drone, afin de bien démontrer le mitage. Le film est totalement amateur.

Il prie les personnes qui n'ont pas encore reçu l'email de bien vouloir l'excuser.

Ce message a été envoyé en son nom et en sa qualité de président du Conseil municipal.

2.3 Sortie du Conseil municipal

Proposition de date : le 25 mars 2017.

Deux idées se dégagent : visite d'une collection privée d'automobiles anciennes, dégustation à la cave de Berne (ce qui permettrait de faire un petit clin d'œil à Antoine Cadoux) et repas à l'hôtel du Cloître de l'île Saint-Pierre.

Le prix pour cette journée serait d'environ Fr. 4'000.-- pour 30 personnes.

C'est avec plaisir que les employés sont invités à cette sortie.

Ou

Château d'Aigle : visite du musée, repas et dégustation.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Email au nom du président du Conseil municipal

M. JEMMELY trouve dommage, sur la forme, que ce courriel ait été envoyé avec précipitation, car ni le Conseil municipal, ni la commission, ni l'Exécutif ni le secrétariat n'étaient au courant et de ce fait, personne n'a pas pu répondre aux questions qui ont été posées par les magistrats des communes qui ont appelé.

De plus, lorsqu'un courrier est signé en tant que président du Conseil municipal, cela engage le Conseil municipal et aussi la commune, ce qui n'est, pour cette dernière, pas possible ; seul le maire a la possibilité d'engager la commune.

M. JEMMELY n'a rien à dire sur le contenu, qui est très bien dans son ensemble. Mais il regrette vraiment que les principaux concernés n'aient pas été au courant en amont, afin de pouvoir appuyer et être encore plus forts ! Cela aurait eu encore plus d'impact de l'écrire au nom de la commission et du Conseil municipal, et surtout, nous aurions pu répondre. C'est dommage !

M. FISCHLER : lors de la dernière commission ad hoc, il a perçu que le fait de filmer le site avec un drone ne faisait pas l'unanimité de la commission. Il tient également à souligner qu'il ne savait pas l'implication de signer au nom du président du Conseil municipal et n'avait pas du tout l'intention d'engager la commune et s'en excuse.

3.2 SCSA – Forestal

La commune d'Avusy a demandé à être auditionnée par les deux commissions du Grand Conseil, soit : la commission aménagement et la commission agriculture et environnement.

Trois communes se sont jointes à nous et ont fait part de leur opposition par écrit (Soral, Laconnex et Cartigny).

Nous avons également reçu plusieurs copies de courriers envoyés par les communiers. Le délai est au 3 novembre pour adresser le courrier d'opposition.

Nous sommes maintenant en attente de la date pour les auditions.

M. JEMMELY a eu de la peine à savoir s'il est possible de s'opposer à plusieurs communes ou si chaque commune doit s'opposer individuellement, et nous pouvons finalement nous opposer ensemble.

3.3 Douanes

(Horaires réduits pour les douanes de Certoux, Soral, Sézegnin et Chancy II).

Nous avons eu une séance avec le Conseil d'Etat et les autorités françaises venues en nombre, qui ne sont toujours pas d'accord avec notre décision et sont très fâchées.

La période prévue pour commencer ces essais était fixée à janvier 2017, mais la prochaine séance de travail est agendée en janvier 2017. Pour préparer cette séance, deux pages A4 d'idées ou/et de solutions ont été transmises aux autorités françaises par le Conseil d'Etat.

Les autorités suisses concernées pensent que tout ça sert à gagner du temps, car, selon les bruits qui courent, le canton de Genève devrait toucher d'ici début décembre, une subvention fédérale de 100 mio pour la mobilité sur Genève, en collaboration avec la France !

A suivre.

3.4 Crèche intercommunale

Le projet avance à petits pas. Nous sommes actuellement au niveau du statut qui prend la voie d'un groupement intercommunal, ce qui est le plus fréquent pour les crèches.

Prochaine réunion prévue au mois de décembre, ou chaque commune concernée reviendra avec les remarques qu'elle a apportées au statut. Nous demanderons ensuite un avis de droit.

Il s'agit d'un investissement assez conséquent, puisque le chiffre articulé est d'environ Fr. 4,5 mio.

A ce stade, rien n'est défini.

Mme CERUTTI : quel horizon ?

M. JEMMELY : plus ou moins 4 ans.

3.5 Travaux

Parking école : marquage du terminus L + marquage des places pour les deux roues et du sens giratoire pour le bus dans le parking.

Benne à déchet de jardin à Athenaz : une partie du couvert sur le terrain Portier va être démonté et une dalle en béton sera coulée afin d'y accueillir la benne.

3.6 Opération « P'tites poubelles vertes »

La distribution a été couronnée de succès ; environ 250 exemplaires ont été donnés.

Avant de passer à deux / trois points sur les dicastères qui le concernent, M. FLECK aimerait rebondir sur ce que M. JEMMELY a dit auparavant, et plus particulièrement sur le parallèle qui peut être fait entre Forestal et la mobilité à Genève. En effet, dans les deux cas, nous pouvons remercier nos gouvernements cantonaux précédents, qui ont complètement occulté la question et nous en recevons les retombées aujourd'hui, même si Genève n'est pas à 100 % responsable.

3.7 Mémoire d'Avusy

Le choix s'est porté sur le cabinet ProHistoire, qui a été fondé par M. Gérard DUC et M. Olivier PERROUX, historiens. Ce cabinet a de nombreuses réalisations à son actif et travaille en partenariat, selon les besoins.

Avant de commencer avec eux, nous attendons encore des comparaisons de prix entre trois imprimeries, en espérant pouvoir favoriser une entreprise genevoise. Si tel n'est pas le cas, l'imprimerie sera en tout cas suisse.

3.8 Projection du film « Demain »

- Diffusion dimanche 20 novembre à 17h au CCA.
- Un tout-ménage a été distribué dans toutes les communes partenaires (Avully, Avusy, Chancy, Laconnex et Soral).
- Coût total approximatif à partager : Fr. 4'000,-- à 5'000,--.
- Présentateur/commentateur : M. René LONGET, président de la fédération genevoise de coopération, ancien conseiller administratif d'Onex et ancien conseiller national.
- Petite verrée servie à la fin de la diffusion, offerte par les cinq communes organisatrices.

M. FLECK remercie d'ores et déjà les membres de la commissions sociale pour leur aide durant cette journée.

3.9 Bibli'o'dul

Mme Sandra BALZ se retire partiellement de ses fonctions de responsable de la bibliothèque/ludothèque et après plusieurs contacts, Mmes BALZ et TORNAY nous ont proposé deux personnes susceptibles de reprendre ces activités.

Bien que difficile, le choix s'est porté sur Mme Gaëlle PACCARD.

Elle sera épaulée par Mmes Sylvie TORNAY et Sandra BALZ, ainsi que par des bénévoles.

3.10 Sécurité

Les statuts de l'organisation régionale de Protection civile ont dû être réaménagés. Les communes ont apporté diverses retouches (Bernex, Confignon et les sept communes de la Champagne).

Les nouveaux statuts ont été entérinés et devront encore passer par le vote des conseils municipaux respectifs.

3.11 Sécurité bis

Police de proximité : à la suite de la lettre du Groupe prévention, sécurité en Champagne, adressée à M. Pierre MAUDET, deux séances sont prévues ; l'une de préparation avec des représentants de la Champagne et l'autre, au mois de décembre, avec M. Pierre MAUDET et M. Luc BROCH, chef de la nouvelle police de proximité genevoise.

3.12 Traversée de la route de Chancy

En relation avec les changements des TPG du 11 décembre prochain, un aménagement est prévu pour la traversée de la route de Chancy, avec îlot central, passage piétons et limitation du tronçon à 60 km/h.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 05-2016 : crédit d'engagement de Fr. 215'000.- pour l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong

M. BUBLOZ : la commission des finances a voté à l'unanimité en faveur de cette délibération.

Suite à l'accord de la commission finances, M. FISCHLER propose de passer au vote, et c'est avec 11 voix pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

DÉCIDE

1. De procéder à l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong,
2. D'aménager à cet emplacement une rampe d'accès à la benne à déchets de jardin,
3. D'installer également sur cette parcelle trois containers terriers,
4. D'ouvrir à cet effet au maire un crédit d'engagement de Fr. 215'000.-,
5. De financer cette dépense par les fonds propres de la commune,
6. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
7. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 33.331 «amortissements du patrimoine administratif», dès l'année 2017.

4.2 D 06-2016 : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2017

M. BUBLOZ : une modification a été apportée entre la première présentation du budget et ce soir d'un montant de Fr. 20'000,-- environ, sur les impôts sur les personnes physiques. Pour les sorties du Conseil municipal, une somme de Fr. 9'500,-- a été ajoutée. Petit changement sur le poste des P'tites Assiettes. Enfin, le chiffre sur l'impôt sur le revenu et la fortune a été accepté tel que proposé par l'Exécutif.

Lors de la commission finances, une réflexion a été faite sur la possibilité de baisser le centime additionnel suite à la rencontre que l'Exécutif a eue avec M. SOLER dernièrement.

Si nous nous référons à la liste des investissements prévus pour les prochaines années, à savoir :

- La rénovation thermique de l'immeuble d'Avusy (env. 1,5 mio dont à déduire la réserve de Fr. 700'000,--).
- La crèche intercommunale (env. 1,5 mio à la charge de la commune).
- Les terrains Portier, qui ne devraient pas affecter les charges de la commune, si nous réussissons à faire en sorte que le projet s'autofinance.
- Les places de parc à Avusy en souterrain, pour autant que la commune soit toujours intéressée (20 places à Fr. 25'000,--).
- Les containers terriers (env. Fr. 280'000,--).
- La parcelle à Champlong Fr. 215'000,--.

Ces investissements devraient coûter annuellement Fr. 70'000,-- en terme d'amortissements.

Il y a aussi la RIE III, qui pourrait être de l'ordre de Fr. 200'000,--/an.

Au final, M. SOLER pense qu'actuellement, il ne faudrait pas baisser ce centime, mais plutôt l'augmenter. C'est ce qui va probablement se passer dans certaines communes voisines.

Au vu de tous ces éléments, la commission finances a estimé à l'unanimité, que le budget de fonctionnement doit être accepté tel que présenté.

Les conseillers n'ayant pas de remarques, M. FISCHLER passe au vote, et c'est avec 11 voix pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de **Fr. 4'270'581.-** aux charges et de **Fr. 4'271'141.-** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 560.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à **50 centimes**.
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

4.3 D 07-2016 : fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017

Les conseillers n'ayant pas de questions, M. FISCHLER passe au vote, et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal

DECIDE

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à **Fr. 30.-**.

4.4 D 08-2016 : crédit d'engagement complémentaire de Fr. 423'790.41 pour la rénovation et la transformation du bâtiment de l'ancienne école de Sézegnin, ainsi que pour l'acquisition de la parcelle n° 3148

M. JEMMELY rappelle que sur l'ensemble des deux bâtiments, l'enveloppe globale est inférieure aux prévisions. Toutefois, étant donné que pour l'un des bâtiments, nous avons un dépassement, nous sommes obligés de voter une délibération, d'où le vote de ce soir.

Ces précisions étant apportées, M. FISCHLER passe à la lecture de la délibération, et c'est avec 11 voix pour et 1 voix contre, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 423'790.41 francs pour couvrir les dépassements suivants :

- 414'790.41 francs rénovation et transformation de l'ancienne école de Sézegnin ;
- 9'000 francs acquisition de la parcelle n° 3148.

2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

4.5 D 09-2016 : crédit d'engagement de Fr. 59'600.- destiné au versement de la contribution annuelle 2017 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

M. GANGLOFF : les explications se trouvent dans les longs considérants. Mais pour résumer, l'Etat a décidé d'encourager les constructions et de pénaliser, par une ponction versée dans « un pot commun », ceux qui ne construisent pas assez. Les communes qui construisent peuvent bénéficier du pot. Nous verrons bien ce que ce pot va nous apporter lorsque nous construirons sur les terrains Portier.

Personnellement, M. JEMMELY trouve l'idée bonne. A voir ensuite comment elle va se concrétiser.

M. GANGLOFF précise encore que le montant prélevé, ainsi que les amortissements peuvent changer chaque année. Ces sommes feront l'objet d'une délibération annuelle.

M. GUINAND : si on se penche sur les considérants, il ne pense pas que les terrains Portier seront au bénéfice de cette contribution. Si nous ne touchons rien, nous pouvons toujours refuser de verser les prochaines années.

M. JEMMELY : nous ne savons pas vraiment. Le parking entrera peut-être dans les exigences. C'est vague ! En ce qui concerne le refus de verser cette contribution, M. JEMMELY ne sait pas du tout quelles en seraient les conséquences. Cette délibération nous est imposée.

M. ISELI : d'où sort cette somme ?

M. JEMMELY : elle est calculée au prorata des impôts que la commune perçoit.

M. PÜRRO : cette délibération est théoriquement favorable pour notre commune, car nous pourrions puiser dans ce fonds, mais les explications sont très nébuleuses ; nous savons que nous payons, mais nous ne savons pas comment bénéficier de l'argent.

Pour les terrains Portier et le parking, nous pourrions en ressortir gagnants, et ce à court terme.

M. BUBLOZ : l'investissement de la commune par rapport à la potentielle répartition représente des cacahuètes. Il pense aussi que nous pouvons être gagnants. Si jamais, nous pouvons toujours arrêter.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. FISCHLER lit le projet de délibération et c'est avec 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 59'600 francs pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 «subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun»).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

4.6 D 10-2016 : proposition relative à la constitution de la « Fondation de la commune d'Avusy pour le logement »

M. PÜRRO : M^e REICH a relu les statuts et nous les a retransmis avec certaines annotations et/ou changements que la commission a étudiés.

Il s'agit essentiellement de points juridiques qui ont été validés par la commission, excepté celui sur la répartition des recettes, qui spécifie que le 50 % doit être reversé à la commune d'Avusy, pour que la majorité des communiens profitent de cette fondation, et pas uniquement ceux qui y habitent. Nous sommes restés dans la même optique que la commune de Meinier.

M. PÜRRO se tient à disposition pour répondre aux questions que les conseillers pourraient avoir.

M. GUINAND : page 4 : renouvellement d'emprunts pas soumis au Conseil municipal !?

M. PÜRRO : l'idée est que les membres du conseil de fondation aient une certaine liberté. A vouloir trop restreindre les libertés de ce conseil, tout reviendra au Conseil municipal et la fondation ne servira à rien. Le conseil de fondation sera composé obligatoirement d'une personne de l'Exécutif. Les autres membres seront nommés par les groupes du Conseil municipal et par l'Exécutif (professionnels, membres des groupes, etc.) ; les membres du conseil de fondation sont élus pour une période de cinq ans renouvelable au maximum deux fois.

M. FLECK : l'idée est d'avoir le plus de compétences possibles.

M. GUINAND : comment se fait le choix des locataires ?

M. PÜRRO : la commission doit encore édicter le règlement de la fondation. Cette tâche est en principe dévolue à une sous-commission, mais le but est de favoriser les habitants de la commune d'Avusy.

M. GUINAND : art. 11, pt C : combien de membres maximum est-il prévu ?

M. PÜRRO : pour rester à une taille convenable, 7 membres. Le but est de rester productif.

M. GUINAND : art. 20. : il n'est pas mentionné à quel intervalle les séances sont convoquées, ni le mode de convocation ?

M. PÜRRO : ces points seront mentionnés dans le règlement interne de la fondation. Mais il faut au minimum deux séances par année pour un retour constructif à la commune.

M. PÜRRO précise que ces statuts n'ont pas été inventés, il s'agit d'un melting-pot entre ceux des fondations des communes de Meinier, Bernex, Onex et Confignon. M^e REICH a souligné qu'il s'agissait des statuts les plus aboutis qu'il a eus pour relecture.

Si ces statuts sont acceptés ce soir, ils vont passer par la Surveillance des communes, qui peut encore modifier certains points. Ensuite, ils seront transmis au Grand Conseil pour validation. Il faut compter entre 6 mois et une année.

M. PÜRRO clôt son intervention en disant que la commission a approuvé ces statuts à l'unanimité.

Les conseillers n'ayant plus de questions, M. FISCHLER passe au vote, et c'est avec 11 voix pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver la constitution de la « Fondation de la commune d'Avusy pour le logement » (ci-après la Fondation), ainsi que les statuts correspondants ;
2. D'inviter le Grand Conseil à approuver la création de la Fondation et les statuts de celle-ci ;
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

5. Propositions de motions et de résolutions

RAS.

6. Local de vote : nomination du président, du vice-président et de leurs suppléants pour l'année 2017

Présidente : Mme Adélaïde CRUCHON

Vice-président : M. Fabio CASANOVA

Suppléante de la présidente : Mme Sophie DÖRFLIGER

Suppléante du vice-président : Mme Fabienne PICOD

7. Communication des commissions

7.1 Commission finances

Encore un point a été abordé lors de cette commission, celui des subventions directes ou indirectes versées aux sociétés communales. La volonté actuelle de l'Exécutif est de chiffrer ce qu'elles coûtent réellement à la commune (en prenant en compte leurs prestations, animations) et également le coût global du rugby dans nos comptes.

Un rapport sera présenté au plus tard au mois de mars 2017.

7.2 Commission travaux

- Containers-terriers : remise à jour du plan
- Chemin des Lizardes : faire un essai avec des pavés gazon
- Benne à Athenaz
- Chemin des Sables : devis pour réfection et réalisation d'une piste cyclable.

7.3 Commission économie

Journée des entreprises du 15 octobre : tout s'est très bien passé. Les participants étaient contents et sont tous prêts à refaire cette journée. La commission doit encore débriefer.

Mme CERUTTI : si cette journée devait se répéter chaque année, elle pense qu'il serait judicieux de toujours l'organiser à la même date, afin de fidéliser les visiteurs.

7.4 Commission environnement

- Distribution des P'tites poubelles vertes : il faudrait éventuellement compléter les points de collecte des déchets organiques.
- Refaire un plan de chaque village avec ce qui peut être collecté sur chaque site. Information par le biais du bulletin communal et par flyer.
- Idée d'une formation d'une brigade pour l'arrachage de la renouée du Japon

7.5 Commission sociale

Fenêtre de l'Avent : mardi 6 décembre. Les détails suivront.

7.6 Commission ad hoc Forestal

Réalisation d'une lettre type d'opposition que la population peut télécharger sur notre site Internet.

Prochain travail : rédaction d'un email pour interpellier des membres des deux commissions du Grand Conseil qui devront étudier ce projet.

La commission ad hoc a décidé que ses débats/discussions étaient publics, sauf exception.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mercredi 02.11.16 à 20h commission sociale
- Mercredi 09.11.16 à 20h commission ad hoc Forestal
- Lundi 14.11.16 à 20h30 commission environnement
- Jeudi 17.11.16 à 20h commission économie
- Mercredi 23.11.16 à 18h30 commission ad hoc Portier

9. Questions et divers

- 9.1 M. JEMMELY : spectacle de la Rvue dimanche 6 novembre, le rendez-vous est fixé à 16h30 directement devant l'entrée pour la distribution des billets.
- 9.2 M. MEYER : que font-ils à Soral, sur la route de la Paraille ?
M. PÜRRO : il s'agit d'un passage souterrain pour les camions des gravières.
- 9.3 M. GOY remercie les conseillers qui ont participé à la distribution des P'tites poubelles vertes.
- 9.4 M. FLECK rappelle quelques dates :
Pour la commission sociale : mardi 08.11.16 à 18h30 – fête de CapEmploi à Bernex
Pour tous : mardi 15.11.16 à 19h – nouveaux habitants à la salle communale de Sézegin.
Pour la commission sociale : mardi 22.11.16 à 18h30 – promotions citoyennes à la mairie, suivies d'un repas.
- 9.5 M. FLECK : la sélection des photos pour le concours sur le Grand Genève a été faite par un jury. Cela va donner lieu à une exposition itinérante dans un grand nombre de communes. L'inauguration aura lieu samedi 10 décembre à 11h à Nernier.
- 9.6 M. FLECK : chants des enfants de notre école le samedi 5 décembre à 11h à Challex. Cette prestation sera retransmise par « Le kiosque à musique ».
- 9.7 M. PÜRRO : pouvons-nous insister auprès de l'Etat pour la mise en place du miroir à l'intersection chemin des Quoattes/route d'Avusy, car les habitants ne comprennent pas vraiment la décision du département.
M. JEMMELY : la crainte est que la priorité de droite ne soit plus respectée. Il faudrait trouver une autre solution, comme supprimer la priorité et mettre un STOP.
M. ISELI : en parlant sécurité routière, est-il possible de limiter le tronçon de la route de Chancy qui longe Avusy à 60 km/h. La commune de Cartigny y est bien arrivée. Quels arguments a-t-elle avancés ?
M. JEMMELY : l'Etat nous a déjà répondu à maintes reprises qu'il s'agit non seulement d'une route cantonale, mais également d'un axe international qu'il ne peut pas limiter à 60 km/h. sauf, à l'abord de passages piéton. Avec la mise en service de la nouvelle ligne TPG, M. JEMMELY a également demandé la pose d'un radar, afin que cette limitation soit respectée, et que les gens qui descendent du bus ne soient pas en danger lorsqu'ils devront traverser la route de Chancy. Cette demande n'a pour l'instant pas été acceptée.
M. JEMMELY ne comprend pas non plus pourquoi il y a une limitation à 60 km/h. sur le tronçon de Cartigny.
M. ISELI : cela vaudrait la peine de demander au service de l'Etat concerné quels ont été les arguments recevables pour limiter la vitesse à cet endroit-là.
- 9.9 M. MENETREY : à qui faut-il s'adresser lorsque les candélabres sur la commune ne fonctionnent plus ?
Mme STADLER : à la mairie.

La séance est close à 20h10. Elle est suivie par un repas au Renfort.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :